

Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

NOMBRE DE CONSEILLERS	DATE DE CONVOCATION	DATE D’AFFICHAGE
En exercice 84	15 mars 2017	21 mars 2017
Quorum 72		
Votants 82		
Suffrages exprimés : 82		

Séance du 29 mars 2017

N°170329-19

L’an deux mil dix-sept, le 29 mars à 19 h 00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s’est réuni en séance ordinaire, en l’Hôtel de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Gérard COLIN, Président,

Etaient présents :

Jean-François ALIGNY, Patrick BARTHÉLÉMY, Maurice BEAUFILS, Rémy BELLANGER, Pierre-Luc BILLIEZ, Jean-François BOQUET, BOULARD Didier, André-Pierre BOURDON, Luc BREANT, Hubert BUQUET, Raymond CARPENTIER, Philippe CARREIN, Christine CHANGEUX, Dominique CHAUVEL, Jean-Louis CHAUVENSY, Jacques CHEVALLIER, Jean-Claude CLAIRE, Gérard COLIN, Jean-Michel COLOMBEL, Jean-Marc COPPENS, Enrick DE BRABANDERE, Claude DESAEGER, Jérôme DOUILLET, Marie-Louise DOULET, Jean-Claude DUBOC, Isabelle DUJARDIN, Annie DUMENIL, ETIENNE Philippe, Thierry FABAREZ, Jean-Marie FERMENT, Franck FOIRET, Stéphane FOLLIN, Gérard FOUCHÉ, Daniel FREBOURG, Jean-Marie GEORGES, Laurent GODEFROY, Christine GROUT-LIMARE, Françoise GUILLOT, Pierre-Yves JEGAT, Hervé JOLLY, Pascal LARGILLET, Jacques LEBALLEUR, François-Pierre LECLUSE, Agnès LEDUC, Yves LEFRIQUE, Daniel LEGROS, Didier LEMAISTRE, Alain, LETARD, Jérôme LHEUREUX, Michel LIEURY, Jean-Louis LUYPAERT, Françoise MARIE, Sylvain MONNIER, Benoît MOREAU, William MOUCHE, Hervé MOUQUET, Yvon PESQUET, Régis PETIT, Alain POILVE, Aurore RAUCH, Joël SALLE, Daniel SEIGNEUR, Michel SERY, Jean-Pierre THEVENOT, Pascal VANIER, Michel VIARD, Patrick VICTOR et René VIMONT.

Etaient absents représentés par son suppléant :

M. Bertrand CARPENTIER est représenté par Mme Christine DIOLOGENT
M. Philippe DUFOUR est représenté par M. Bernard LEVASSEUR
M. Patrice FAUCON est représenté par M. Jean-Paul BEUVIN
M. Paul MENARD est représenté par M. Bruno NAZE

Etaient absents excusés avec pouvoir :

M. Dominique BELTRAME a donné pouvoir à M. Gérard FOUCHÉ
Mme Chantal BERTEAU a donné pouvoir à M. André-Pierre BOURDON
Mme Odile COUROYER a donné pouvoir à M. Jérôme DOUILLET
Mme Isabelle DUJARDIN (Saint Valery en Caux) a donné pouvoir à M. Joël SALLE
Mme Brigitte HATTON a donné pouvoir à Mme Agnès LEDUC
M. David LAMBION a donné pouvoir à M. Jean-Claude CLAIRE
M. Jacques LEFRANCOIS a donné pouvoir à M. Maurice BEAUFILS
M. Nicolas MOLETTE a donné pouvoir à Mme Marie-Louise DOULET
M. Olivier TASSEL a donné pouvoir à M. Gérard COLIN
Mme Marie-Pierre VASLIN a donné pouvoir à M. François-Pierre LECLUSE

Absents :

Mme Justine MORTELECQUE et M. Stéphane DEGREMONT

Conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Pierre-Luc BILLIEZ a été élu secrétaire de séance.

*_*_*_*

Objet :

FINANCES – Plan de financement prévisionnel du budget viabilisation nouvelle Zone de Développement

N°19

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-1 à L.5211-4,

Vu l'arrêté préfectoral n°76-2016-11-25-004 du 25 novembre 2016 portant création de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre,

La présente délibération a pour objet de présenter le plan de financement pluriannuel et prévisionnel de ce budget et de définir l'avance remboursable ainsi que la subvention du budget principal qui viendra équilibrer ce budget.

Eu égard au plan de financement prévisionnel (présenté ci-dessous), il est nécessaire de prévoir une avance remboursable du budget principal estimée sur l'ensemble du projet à 1 461 573 € et à 156 000 € en 2017. Cette avance sera remboursée au budget principal au fur et à mesure des ventes des lots viabilisés.

Par ailleurs, le prix de vente des lots est actuellement fixé par délibération n° 16022-58 du 22 juin 2016 à 15€ le m². Il est ainsi nécessaire de budgétiser une subvention du budget principal estimée à 1 054 262 € à la fin du plan de financement correspondant à la différence entre le prix de revient et le prix de vente des terrains.

La commission des finances en date du 7 mars 2017 a émis un avis favorable.

Le bureau élargi en sa séance du 16 mars 2017 a émis un avis favorable.

**Le Conseil Communautaire,
après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- **accepte le plan de financement ci-dessous,**
- **autorise le Président à procéder à une avance remboursable du Budget Principal vers le budget viabilisation nouvelle Zone de Développement estimée à 156 000€ pour 2017 et remboursée selon l'échéancier prévisionnel.**
- **autorise le Président à verser une subvention du Budget Principal vers le Budget de viabilisation de la nouvelle Zone de Développement estimée à 1 054 262 € selon l'échéancier prévu pour palier à la différence entre le prix de revient et le prix de vente des terrains.**

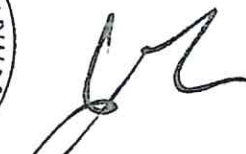
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

			2017	2018	2019	2020	2021
DEPENSES € HT			156 000 €	1 228 016 €	1 080 258 €	917 678 €	650 123 €
6045	ETUDES PREALABLES	130 749 €	130 749 €	- €	- €	- €	- €
	MOE-HONORAIRES	168 643 €	12 847 €	59 996 €	39 368 €	40 008 €	16 423 €
605	TRAVAUX	2 250 859 €	- €	1 168 020 €	154 500 €	844 600 €	83 739 €
	TOTAL TRAVAUX INTERNE ZAE	1 462 600 €	- €	618 000 €	103 000 €	741 600 €	- €
	TOTAL TRAVAUX RACCORDEMENT	788 259 €	- €	550 020 €	51 500 €	103 000 €	83 739 €
608	FRAIS DIVERS DE GESTION	20 251 €	12 404 €	- €	5 000 €	2 847 €	- €
16874	AVANCE REMBOURSABLE BUDGET PRINCIPAL	1 461 573 €	- €	- €	881 389 €	30 223 €	549 961 €
RECETTES € HT			156 000 €	1 228 016 €	1 080 258 €	917 678 €	650 123 €
70151	COMMERCIALISATION	1 130 665 €	- €	- €	508 165 €	- €	622 500 €
	Activités secteur nord/ ST RIQUIER	€ m² 508 165 €	- €	- €	508 165 €	- €	- €
	15 33875		- €	- €	- €	- €	- €
	Activités secteur sud / OCQUEVILLE	€ m² 622 500 €	- €	- €	- €	- €	622 500 €
	15 41500		- €	- €	- €	- €	- €
774	SUBVENTIONS	385 575 €	- €	41 390 €	172 093 €	172 093 €	- €
	Région- Contrat de Pays	385 575 €	- €	41 390 €	172 093 €	172 093 €	- €
	PARTICIPATION	1 054 262 €	- €	400 000 €	400 000 €	254 262 €	- €
	Participation à l'équilibre de l'opération	1 054 262 €	- €	400 000 €	400 000 €	254 262 €	- €
16874	AVANCE REMBOURSABLE BUDGET PRINCIPAL	1 461 573 €	156 000 €	786 626 €	- €	491 323 €	27 623 €
COÛT DE REVIENT (TOTAL DEPENSES € HT - Subvention région)			2 184 927 €				
Prix de vente théorique (€/m²)			29 €				
Participation à l'équilibre de l'opération (€/m²)			14 €				

Pour extrait certifié conforme,
ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,



Le Président,


Gerard COLIN

Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le tribunal administratif de Rouen peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Préfecture du Département de Seine-Maritime
- date de sa publication et/ou de sa notification

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Vu la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 modifiant et complétant la loi n° 82-213 du 2 mars 1982,
Le Président atteste que la délibération du Conseil Communautaire n° 19 - Séance du 29/03/2017 est exécutoire.
Date de réception en Sous-Préfecture : 4/04/2017
Date de publication : 4/04/2017 Le Président,

Accusé de réception en préfecture
076-247600380-20170329-170329-19-DE
Date de télétransmission : 04/04/2017
Date de réception préfecture : 04/04/2017

G. COLIN



